

Mention RGE : un gage de qualité des Partenaires Économies d'Énergie d'EDF | EDF

Garantissant une mise en œuvre alliant qualité et expérience, la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) est votre alliée pour des travaux de rénovation dédiés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Cette mention, que possède chaque Partenaire Économies d'Énergie d'EDF, vous permet également d'alléger votre budget travaux.

**RECONNNU
GARANT
ENVIRONNEMENT**

Un gage de qualité pour vos travaux

S'assurer de la qualité d'un artisan ou d'une entreprise dans le secteur du bâtiment peut s'avérer bien difficile. D'où l'intérêt de faire appel à un professionnel aux qualifications reconnues, comme l'ensemble des Partenaires Économies d'Énergie d'EDF. La mention RGE valorise les entreprises et artisans spécialisés dans les travaux d'efficacité énergétique en rénovation ou installateurs d'équipements utilisant des énergies renouvelables. La mention RGE est délivrée en fonction de l'activité de l'entreprise par l'un des 3 organismes de qualification (Qualibat, Qualifélec, Qualit'ENR)

Une mention propre aux spécialistes des travaux énergétiques

Les professionnels doivent répondre à de multiples critères de qualité pour obtenir la mention RGE et mettre ainsi en valeur leurs compétences :

- Posséder les assurances nécessaires (travaux et responsabilité civile) pour exercer leur activité
- Disposer de références attestées par l'organisme de qualification
- Assurer la pose et la fourniture des équipements lors des chantiers
- Maîtriser la chaîne de la sous-traitance
- Compter, au sein de son équipe, au moins un référent technique ayant suivi une formation dans le secteur de la rénovation énergétique et/ou des énergies renouvelables

C'est bon à savoir ! La mention RGE est valable quatre ans. Chaque année, un contrôle réalisé par l'organisme de qualification vérifie la continuité de la qualité des moyens humains, techniques et financiers proposés par l'entreprise. Une action de renouvellement doit être initiée par l'organisme de qualification à l'issue des quatre années.

Choisissez la mention RGE qui correspond à votre projet de travaux

La mention RGE s'applique à de multiples activités, chaque professionnel RGE ne présentant pas les mêmes domaines de qualité. Les différents signes de qualité RGE sont :

- Chaudière à haute performance énergétique
- Chauffage et/ou eau chaude au bois
- Pompe à chaleur
- Chauffage et/ou eau chaude solaire
- Forage géothermique
- Menuiserie
- Isolation murs et planchers
- Isolation combles et toitures
- Chauffage et ECS électrique hors énergies renouvelables
- Offre globale de rénovation

Article créé le 20/05/2014

Article mis à jour le 08/04/2020

A bientôt sur notre site,
L'équipe EDF Travaux